

Matinée des moniteurs

2 décembre 2017

Le plaisir est sous l'eau

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

Certificat médical d'Absence de Contre- Indication à la pratique (CACI)

*Par Rodolphe VOISIN (MF2)
Président de la Commission Technique de la
FFESSM - CoDep 91*

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

Le code du travail et le code du sport définissent les notions d'EPI.

Dans le code du travail (Art L4311-1) – 3 catégories d'EPI

- Catégorie 1 : contre les agressions superficielles
- Catégorie 2 : contre les agressions graves
- Catégorie 3 : contre les dangers mortels

Dans le code du sport (Art R.322-27) – 2 catégories d'EPI-SL (Sports et Loisirs)

- Catégorie 1 : Protège contre les agressions superficielles
- Catégorie 2 : regroupe les autres EPI – SL

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

- Les employeurs,
- Les exploitants des établissements d'APS (club associatif ou structure commerciale),
- les organisateurs de manifestations sportives et
- les magasins de vente de matériel

sont concernés par la réglementation concernant par les EPI / EPI-SL.

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

EPI-SL de catégorie 1 – EPI de catégorie 2 :

-Les masques de plongée,

EPI-SL de catégorie 2 – EPI de catégorie 2 :

-Les bouées d'équilibrage (SSG)

EPI-SL de catégorie 2 :

-Les vêtements de plongées (combinaisons isothermes / étanches)

EPI de catégorie 3 :

-Le matériel respiratoire de plongée / Nitrox et Oxygène
(robinetterie, détendeur, manomètres, flexibles)

-Le matériel respiratoire à circuit fermé

-Le profondimètre / l'ordinateur

-Le tuba

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

Un EPI doit posséder :

Pour les catégorie 1 : un marquage CE

Pour les catégorie 2 : marquage CE + année

Pour les catégorie 3 : CE + année + numéro d'identification

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

D'après le code du travail et le code du sport :

Chaque EPI doit avoir une « fiche de gestion »

- Identification et caractéristiques de l'équipement
- Maintenance en état de conformité
- Mesures d'hygiène et de désinfection

La fiche est conservée **3 ans** après la mise au rebut de l'équipement

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

En l'absence de référence réglementaire ou de norme, se référer aux indications des constructeurs.

- Matériel des cadres en bon état
- Pas de modifications de flexibles de détendeurs par des tuyaux d'une autre marque ou sans marquage CE
- Etre rigoureux dans le suivi, marquage, désinfection, entretien, vérification et traçabilité administrative de tout le matériel mis à disposition.
- Masque / détendeur / stab / combinaison / tuba / palmes
- Tant qu'il n'y a pas de problème cela se passe toujours bien....

Les Equipements de Protection Individuel (EPI)

Document complet de la journée des moniteurs 2017
téléchargeable sur

www.ffessm-cif.fr

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique (CACI)

Merci de votre
attention

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique (CACI)

Documents sur www.ffessm.fr ou <http://medical.ffessm.fr>

Références réglementaires :

- décrets du 24 août 2016 et 12 octobre 2016** (sur les nouvelles conditions de renouvellement du Certificat médical avec cas général tous les trois ans et disciplines à contraintes particulières tous les ans),
- arrêté du 20 avril 2017** (Questionnaire Santé Sport officiel Cerfa et attestation),
- arrêté du 24 juillet 2017** (sur le contenu de l'examen médical des disciplines à contraintes particulières).

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique (CACI)

Pourquoi cette évolution ?

- Au niveau national, il n'y a pas assez de médecin fédéral
- Au niveau national, voir un médecin spécialisé pas systématique pour un CACI.
- A chaque rentrée scolaire, médecins submergés par demandes de CACI (donc 1 an ou 3 ans selon les sports)
- Impact financier

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique (CACI)

Documents sur www.ffessm.fr ou <http://medical.ffessm.fr>

Mise à jour en cours du MFT et « Généralités »

Rappel notion importante « constat d'un comportement particulier... »

Lors de la délivrance d'une licence, nouvelle rubrique : Information sur le certificat médical

Lettre du 14 sept 2017 du secrétaire général Sébastien GRANDJEAN (espace licencié)

Actuellement pas de modèle de CACI sur le site de la commission médicale (en cours)

Plus de notion de « passage de brevet » sur les CACI

Questionnaire médical préalable à la VM d'absence de Contre indication à la pratique d'activités subaquatiques

Fiche d'examen médical d'absence de contre indication à la pratique d'activités subaquatiques

Document de synthèse disponible sur le site internet FFESSM